

accusation contre la Société centrale d'hypothèques et de logement, ni contre la *Consolidated Building Corporation*, qui construit l'entreprise de Richmond Gardens; mais je veux seulement faire part au ministre de certaines des plaintes que j'ai reçues et lui poser certaines questions.

Ceci a trait à l'entreprise domiciliaire de Richmond Gardens à Richmond (C.-B.), construit par la *Consolidated Building Corporation* de Toronto. Je pense que l'idée est très bonne. Elle a acquis une grande étendue de terrain vague, qu'elle a assez bien subdivisé pour y construire des maisons très attrayantes de l'extérieur. Elle a installé les services, à la grande satisfaction de la municipalité. Cependant, il y a eu un nombre considérable de plaintes sur la qualité du travail et de la finition des maisons en général. Je veux porter certaines de ces plaintes à l'attention du ministre.

Je vais citer une lettre datée du 22 août 1964, qu'un de mes commettants a adressée au directeur de la SCHL à Vancouver. Je ne dévoilerai pas le nom de l'auteur, mais les archives de la Société renferment sans doute une partie de la correspondance. La lettre indique bien le genre de plaintes que j'ai souvent entendues à propos de cet ensemble d'habitations réalisés en vertu de la loi nationale de l'habitation. Le protestataire n'avait pas fait ses versements. La lettre portait là-dessus. En voici un passage:

Je sais de quoi nous sommes convenus. Je sais qu'il faudra 25 années pour payer cette maison. Pouvez-vous m'assurer qu'elle va durer tout ce temps-là?

Quand nous avons conclu notre marché, je comptais bien que la SCHL allait faire cinq inspections méticuleuses de la maison, surtout parce qu'elle a été construite à l'aide d'un prêt de l'État.

Suis-je tenu d'acheter une maison dont le fondement est complètement brisé en trois endroits; dont la charpente dénote un travail bâclé au possible; dont le revêtement extérieur est criblé de trous de clous; dont le revêtement dénote l'absence ou l'insuffisance du chevauchement; dont les bardeaux d'amiante sont endommagés et de seconde main et gondolent; dont la brique se détache, la base en étant fendillée par suite d'erreurs de construction; dont les plafonds ondulent; dont le plancher du sous-sol est lézardé d'un bout à l'autre; et ainsi de suite.

Si vos «inspecteurs» ont passé outre à tout cela, j'ai été non seulement induit en erreur par Radio-Canada, mais j'ai également une fausse conception de la SCHL.

Je suis persuadé que cette maison ne répond pas aux normes minimums de la loi nationale sur l'habitation. On gaspille l'argent de l'État.

La Société a examiné cette plainte. Il y a eu un échange de correspondance entre cette personne, moi-même et le député de Burnaby-Coquitlam et entre le ministre et le député de Burnaby-Coquitlam. On devait terminer la maison en décembre. Cette personne s'y est

installée en février et jusqu'en septembre, la Société envoyait encore des inspecteurs vérifier le travail et constater si certaines réparations avaient été effectuées. C'est un cas particulier, mais on m'en a signalé d'autres.

J'ai déclaré que je ne portais pas d'accusations, car je n'ai pas eu l'occasion d'inspecter personnellement ces maisons construites en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Mais, au cours d'un de mes voyages, j'ai pu voir dernièrement le genre de maisons en rangs que la même compagnie a construites, mais pas avec l'argent qu'offrent les dispositions de la loi nationale sur l'habitation. Cette entreprise a été réalisée avec de l'argent emprunté sur hypothèques de sources privées. Le travail qu'on m'a montré à ces endroits était pitoyable, les marches étaient étroites et de hauteur différente. La menuiserie et les moulures étaient de qualité médiocre. Certains indices portent à croire que la Société n'emploie peut-être pas des ouvriers compétents qui exécutent à temps un travail satisfaisant.

On peut aussi douter de la qualité des inspections. Je ne veux pas blâmer aveuglément les inspecteurs de la SCHL, mais je voudrais poser quelques questions. Ont-ils le temps voulu pour faire une inspection suffisante? Y a-t-il un nombre approprié d'inspecteurs dans la région de Vancouver pour exécuter ce travail? S'il n'y a pas un nombre suffisant d'inspecteurs, quelle en est la raison? Offre-t-on un salaire convenable pour recruter des inspecteurs compétents en construction? S'il y a un nombre suffisant d'inspecteurs, pourquoi ces plaintes? Je voudrais demander à la Société, par l'intermédiaire du ministre, de nous dire combien de plaintes elle a reçues au sujet de ce projet. A-t-elle fait enquête sur ce point? A-t-elle pu se rendre compte si les plaintes étaient fondées? A mon avis, si les députés ont reçu un grand nombre de plaintes, la Société doit certainement en avoir eu aussi. J'aimerais savoir quel genre d'enquête a été instituée.

Relativement au cas particulier que j'ai mentionné tantôt, il semble que les plaintes ont été motivées, car les inspecteurs sont retournés plusieurs fois sur les lieux et le travail n'était jamais satisfaisant. Je vais aussi demander au ministre de répondre à la question suivante. Si une société de construction s'est acquis une réputation de ce genre et qu'en raison, apparemment, du genre d'ouvriers qu'elle embauche un trop grand nombre d'acheteurs actuels ou éventuels se plaignent,